



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 800-04, 801-52, 803-08 et 808-11

LE LUNDI 6 JUILLET 2020 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

CONSIDÉRANT la teneur de l'arrêté ministériel 2020-033 adopté le 7 mai 2020 et de sa préséance sur toute disposition contraire;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 avril 2020, les projets de règlements suivants :

800-04 – Projet de règlement amendant le Règlement 800 – Plan d'urbanisme, afin de modifier le texte et l'annexe 1 au plan 2 « Éléments et contraintes d'intérêts » pour intégrer les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

801-52 – Projet de règlement amendant le Règlement 801 – Zonage, afin de modifier les normes applicables pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

803-08 – Projet de règlement amendant le Règlement 803 – Lotissement, afin d'ajouter des dispositions pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

808-11 – Projet de règlement amendant le Règlement 808 – Permis et certificats, afin d'ajouter l'obligation d'une expertise géotechnique à certains travaux dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

QUE le projet de règlement 800-04 a pour objet d'ajuster le texte aux dernières dispositions relatives aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

QUE le projet de règlement 801-52 a pour objet d'ajouter les dernières dispositions concernant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

QUE le projet de règlement 803-08 a pour objet d'ajouter les dispositions de lotissement dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

QUE le projet de règlement 808-11 a pour objet d'ajouter des documents à soumettre dans le cas de demandes dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

QU'une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30. Cette consultation sera tenue en direct par visioconférence et retransmise en ligne à l'adresse suivante : www.ville.rosemere.qc.ca**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlements;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-033, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette consultation par voie électronique en adressant ses commentaires par courriel à mcthemens@ville.rosemere.qc.ca. Ces commentaires devront être reçus d'ici au plus tard le 6 juillet 2020, avant 15 h, pour être considérés.

QUE les projets ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ces projets sont présentés dans les **documents à télécharger** sur la page " Avis publics " du site web de la ville : www.ville.rosemere.qc.ca

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 JUIN 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS